

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D2-DE
Reçu le 07/03/2025

ville de
**Saint Jean
d'Angély**

COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2024

Cadre général

La maquette budgétaire du réalisé 2024 évolue à compter de cet exercice, tant sur le formalisme que sur les annexes :

a) Le compte financier unique

La collectivité expérimente le compte financier unique. Ce document, commun à l'ordonnateur et à son comptable, remplace le compte administratif et le compte de gestion, afin de gagner en lisibilité, en transparence des comptes et en simplification. Ce document deviendra obligatoire pour toutes les collectivités à compter de l'exercice 2026.

Cette expérimentation intervient dès à présent car les prérequis sont déjà mis en place :

- La révision des méthodes d'amortissement comptables (prorata temporis)
- L'adoption préalable de la norme budgétaire et comptable M57, à la place de la M14 (depuis l'exercice 2023)
- L'adoption d'un règlement budgétaire et financier fixant le cadre et les principales règles de gestion (délibération n° D12 du 09 mars 2023).

b) Le budget vert

Le décret du 16 juillet 2024 impose aux collectivités de présenter un état annexé au compte financier unique, intitulé : « **impact du budget pour la transition écologique** »

Cette annexe concerne les dépenses réelles d'investissement des budgets principaux et des budgets annexes sous nomenclatures M57 (Ville + Eden) et M4 (Transports, Assainissement et Réseau de chaleur).

Pour l'exercice 2024, seuls les budgets en M57 et dix-sept imputations sont concernés. A partir de 2025, ce sera l'ensemble des dépenses hors emprunts, qui devront être pris en compte dans cette annexe.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2313-1, pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les données présentées ci-dessous ont fait préalablement l'objet d'une vérification commune ordonnateur (logiciel de finances Eksae) / comptable (application des finances publiques Helios) et sont ainsi concordantes en tous points.

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL – VILLE

I - La présentation du résultat 2024

- **A - Fonctionnement**
- **B – Investissement**

II – Les ratios financiers

III - La section de fonctionnement

- **A – Recettes totales**
 - 1 – Atténuations de charges
 - 2 – Produits des services et du domaine
 - 3 – Impôts et taxes
 - 4 – Dotations et participations
 - 5 – Autres produits de gestion courante
 - 6 – Autres
 - 7 – Recettes d’ordre
 - 8 – Recettes par fonctions
- **B – Dépenses totales**
 - 1 – Charges à caractère général
 - 2 – Charges de personnel
 - 3 – Autres charges de gestion courante
 - 4 – Frais financiers
 - 5 – Charges spécifiques
 - 6 – Provisions
 - 7 – Atténuation de charges
 - 8 – Dépenses d’ordre
 - 9 – Dépenses par fonction

IV - La section d’investissement

- **A - Les réalisations**
- **B – Bilan de la gestion pluriannuelle**
- **C – Les recettes**
- **D – Les restes à réaliser**
- **E – Le budget vert**

V - L’endettement

VI - La consolidation des budgets

BUDGETS ANNEXES

- Salle de spectacle EDEN
- Transports
- Assainissement
- Réseau de chaleur bois

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D2-DE
Reçu le 07/03/2025

BUDGET PRINCIPAL

I – La présentation du résultat 2024

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à **694 972,83 €**. Il était de 979 441 € en 2023.

Cette différence de résultat s'explique notamment par :

- Un excédent de fonctionnement reporté en 2023 (1 402 473,83 €) supérieur à celui reporté sur l'exercice 2024 (979 441 €),
- Et la volonté de ne pas intégrer en restes à réaliser recettes, des subventions demandées mais non encore notifiées. Il s'agit de deux subventions européennes du FEDER concernant l'opération 787 « maison de santé pluridisciplinaire » (200 000 €) et l'opération 0691 « matériels pour la base nautique » (55 000 €).
- Synthèse :

A – Fonctionnement

Reprise de l'excédent 2023 Ville	979 441,47 €
<u>Réalisation exercice 2024</u>	
Recettes	9 660 158,77 €
Dépenses	9 049 006,81 €
Résultat de l'exercice	611 151,96 €
Résultat cumulé	1 590 593,43 €

B - Investissement

Reprise de l'excédent 2023 Ville	174 921,47 €
<u>Réalisation exercice 2024</u>	
Recettes	3 630 007,00 €
Dépenses	5 176 419,58 €
Résultat de l'exercice	-1 546 412,58€
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	1 360 127,55 €
Dépenses	884 257,04 €
Résultat s/restes à réaliser	475 870,51 €
Besoin en financement	895 620,60 €
<u>Excédent final de clôture</u>	694 972,83 €

II – Les ratios financiers

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est aussi communément appelée capacité d'autofinancement brut (CAF).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de la dette. Le poids de la dette en années CAF est obtenu en divisant l'encours de la dette par la CAF brute.

FONCTIONNEMENT	2024
RECETTES	
Réelles	9 630 126,67 €
DEPENSES	
Réelles	8 526 652,71 €
CAF brute (hors cessions : 70€)	1 103 473,96 €
Remboursement capital de la dette (bancaire) hors cautions	930 098,62 €
CAF nette (hors cessions)	173 305,34 €
CRD de la dette au 31/12/2024 dette bancaire dont cautions	5 713 853,21 €
Capacité de désendettement	5,18 ans

La CAF nette se situe ainsi à 173 375 € contre 467 174 € en 2023. Cette forte baisse s'explique notamment par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+ 4%) et une diminution des recettes réelles (-2,14%) sur cet exercice, ainsi que par la reprise de l'emprunt de la SEMIS (300 000€) pour la maison de santé pluridisciplinaire, qui est venu augmenter le montant de capital à rembourser.

Principaux ratios de structure

Les principaux ratios selon les concepts de l'instruction comptable M57 sont les suivants au regard de la population INSEE mentionnée par la fiche DGF 2024 :

	Valeur par habitant de la commune pour 2024 <i>Population INSEE 7 283</i>	Moyenne nationale de la strate (<i>source collectivités locales.gouv exercice 2023</i>)
Dépenses réelles de fonctionnement	1 196 €	1 163 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 350 €	1 307 €
Dotations globales de fonctionnement	217 €	159 €
Produits des impôts locaux	761 €	574 €
Dépenses d'équipement brut	560 €	398 €
Encours de la dette au 31 décembre ¹	785 € ²	767 €

III – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

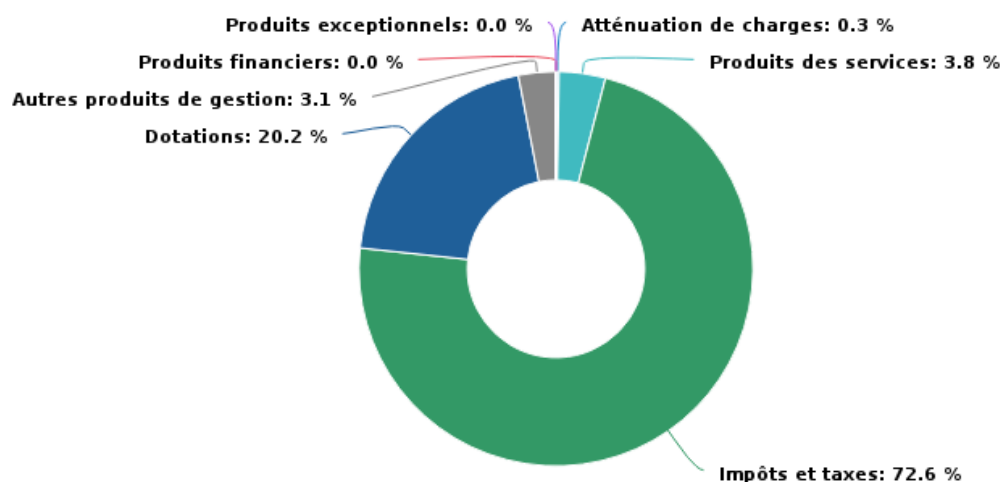
- Synthèse :

	2023	2024	variation 2024/2023
Recettes			
Réelles	9 840 813,98 €	9 630 126,67 €	-2,14%
Ordre	29 586,68 €	30 032,10 €	+1.51%
Totales	9 870 400,66 €	9 660 158,77 €	-2,13%
Dépenses			
Réelles	8 198 554,69 €	8 526 652,71 €	+4,00%
Ordre	845 542,29 €	522 354,10 €	-38,22%
Total	9 044 096,98 €	9 049 006,81 €	+0,05%

A – Les Recettes : 9 660 158,77 €

Globalement les recettes diminuent de 2,13 %.

Structure des recettes réelles de fonctionnement



L'évolution des recettes réelles par chapitre est la suivante :

1) Chapitre 013 – Atténuations de charges : 24 261,16 €

CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation 2024/2023
75 309,59 €	18 000,00 €	24 261,16 €	-68%

Il s'agit :

- des remboursements des indemnités journalières dans le cadre d'arrêts de maladie d'agents ou d'accidents de travail. La baisse conséquente de recettes pour ce poste est favorable à la collectivité puisque cela signifie qu'il y a eu moins d'arrêts longs en 2024 comparativement à 2023.
- des remboursements de salaires (un agent concerné) et de cotisations (CNRACL) trop versés.

2) Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : 365 906,02 €

CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation 2024/2023
331 035€	373 215,75 €	365 906,02 €	10,53%

Ce poste regroupe :

- le produit des différentes régies : musée, médiathèque, location de salles et de matériel
- des mises à disposition de personnel aux budgets annexes
- la mise à disposition du chef de projet thermaliste au profit de Vals de Saintonge (depuis avril 2023)
- les décharges syndicales
- les recettes relatives à l'école de musique.

3) Chapitre 73 – Impôts et taxes : 6 996 160,42 €

CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation 2024/2023
6 791 954,96 €	6 885 836,43 €	6 996 160,42 €	+3%

Le produit des impôts et taxes, en augmentation de 3%, se décompose comme suit :

	CA 2023	CA 2024
Attribution de compensation	1 032 647,43 €	1 035 102,43 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	83 251 €	81 499 €
Fiscalité directe	5 146 727 €	5 428 242 €
Autres contributions directes	21 567 €	2 359 €
Droits de place	40 693,01 €	30 481,41 €
Taxes sur les pylônes	8 400 €	9 222 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	154 281,80 €	153 901,80 €
Taxe additionnelle aux droits de mutations	304 387,72 €	255 343,00 €
Impôts sur les spectacles	- €	9,78 €

Malgré le maintien des taux appliqués par la Ville sur l'exercice 2024, le produit de la fiscalité directe est en augmentation, du fait de la revalorisation annuelle des bases (+ 3,9%) et est réparti comme suit (reprise de l'état 1288M) :

	Taxe d'habitation y compris logements vacants*	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier Non-bâti
Taux	13,06%	52,62%	58,12%
Bases	1 240 671 €	11 542 692 €	126 474 €
Produits	247 547 €	5 107 188 €	73 507 €

*En application de la réforme de la fiscalité locale prévue par la loi de finances pour 2020, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation depuis 2021, hormis la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. Cette disparition est cependant compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur le territoire de la commune.

4) **Chapitre 074 - Dotations et participations : 1 948 415,48 €**

CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation 2024/2023
2 026 979,20 €	1 969 296,27 €	1 948 415,48 €	-4%

a) **La dotation globale de fonctionnement**

La dotation globale de fonctionnement d'un montant de 1 548 798 € est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation. La Commune a perçu cette année un montant de dotation de 26 433€ de plus par rapport au réalisé 2023.

b) **Les autres dotations perçues**

Dotations versées par l'Etat	331 902 €
Dotations de compensation d'exonérations fiscales (TH-TF)	234 696 €
FCTVA Fonctionnement	19 472 €
Participation dans le cadre des emplois aidés	45 172 €
Compensation cession fonds de commerce	59 €
Dotation titres sécurisés	24 810 €
Dotation aux élus locaux	163 €
Frais d'élections (européennes et législatives)	2 530 €
Subvention Graine d'artistes (DRAC)	5 000 €
Participation du Département de la Charente Maritime	50 673 €
Ecole de musique	4 560 €
Sports - mise à disposition des équipements communaux	13 788 €
Subvention programmation culturelle	26 000 €
Conférence des financeurs	3 500 €
Subvention Graines d'Artistes	2 000 €
Concert et spectacle	825 €
Participation de la Région Nouvelle-Aquitaine	17 042 €
Sports – mise à disposition des équipements communaux	17 042 €

Participation Vals de Saintonge Communauté
Subventions Graines d'Artistes

2 000 €
2 000 €

5) Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 295 175,27 €

CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation 2024/2023
291 930,35 €	302 472,10 €	295 175,27 €	+1,11%

Ce poste comprend principalement le produit des loyers, le produit des fermages, y compris la redevance du crématorium et le reversement de la part salariale des chèques déjeuner.

Ces recettes sont comparables à l'exercice 2023 (1% d'augmentation seulement). En effet, la Commune a perçu davantage de revenus des immeubles (+43 000€) du fait notamment des loyers des professionnels de santé installés dans la maison de santé, mais a perçu moins de produits exceptionnels (remboursement de sinistres notamment : -40 000€ par rapport à 2023).

6) Autres recettes réelles

- Les produits financiers : 139,32 € (parts sociales de deux banques)
- Les produits spécifiques d'un montant de 70 € : vente d'un véhicule

7) Recettes d'ordre

Amortissements des subventions : 30 032,10 €

8) Recettes par fonction

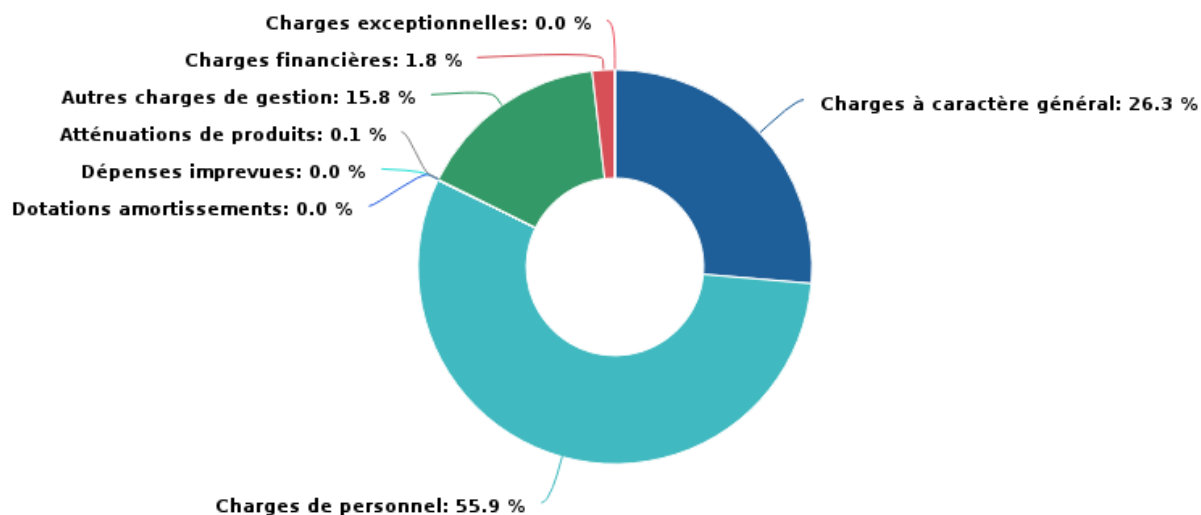
fonctions	services	Recettes
1	opérations non ventilables	8 875 922,67 €
200	administration générale	236 229,86 €
250	cimetière	19 340,27 €
260	élections	2 530,33 €
261	état civil	24 810,00 €
3000	services communs MVE	303,97 €
3001	sports - animations	615,00 €
3110	école de musique	49 589,84 €
3111	actions culturelles	26 049,13 €
3120	abbaye	3 584,16 €
3130	médiathèque	8 782,76 €
3140	musée	13 931,60 €
3141	musée (bâtiment)	526,61 €
3170	Salle de spectacle Eden	121 356,00 €
3210	complexe du Coi	30 830,18 €
4241	œuvres caritatives	3 500,00 €
6000	Marché	36 620,91 €
6001	Revitalisation	19 509,66 €

6002	Cantine numérique	87,48 €
6003	Bâtiment commercial	13 942,45 €
6104	Espace formation	46 135,68 €
6330	Développement touristique	14 512,40 €
6801	maison de santé	41 325,00 €
8100	Transports	40 090,71 €
	TOTAL	9 630 126,67 €

B – Dépenses totales : 9 049 006,81 €

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **8 526 652,71 €**, soit une augmentation de 4% par rapport à l'exercice 2023.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Ces dépenses sont constituées des charges à caractère général, correspondant notamment à l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, aux achats de matières et fournitures, aux prestations de services, des charges de personnel, des subventions versées aux associations et à l'équilibre des budgets annexes ainsi qu'aux intérêts de la dette.

L'augmentation susmentionnée concerne les principaux postes de dépenses suivants : les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante et les charges financières.

Le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre est le suivant :

9) Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 246 648,87 €

CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation 2024/2023
2 127 889,40 €	2 423 114,59 €	2 246 648,87 €	+5,58%

L'évolution de ce poste de l'ordre d'un montant de 107 929,69 €, est justifiée comme suit :

- Le paiement de 13 mois de l'électricité et du gaz (décembre 2023 à décembre 2024) du fait du changement du fournisseur d'électricité (ENGIE remplace DIRECT ENERGIE) au 1^{er} janvier 2025 et de la volonté de comptabiliser les fluides sur une année civile pleine, afin d'avoir une lecture analytique simplifiée.
- L'augmentation d'autres dépenses liées au contexte inflationniste : alimentation, carburants, matières premières, télécommunications, primes d'assurance
- Divers travaux d'entretien et de réparations en forte hausse

Evolution des dépenses en euros réalisées en 2024 par comptes :

COMPTES	LIBELLE	CA 2023	CA 2024	Variation 2024/2023
604	Achats d'études, prestations de service	0 €	0 €	0 €
606	Achats non stockés de matières et de fournitures	862 465 €	875 964 €	13 499 €
607	Achats de marchandises	3 360 €	2 897 €	-463 €
611	Contrats de prestations de services	36 867 €	1 553 €	-35 314 €
613	Locations	40 182 €	34 846 €	-5 336 €
614	Charges locatives et de copropriété	2 616 €	4 869 €	2 253 €
615	Entretien et réparations	497 851 €	563 156 €	65 305 €
616	Primes d'assurances	56 551 €	108 450 €	51 899 €
617	Etudes et recherches	48 900 €	8 796 €	-40 104 €
618	Divers services extérieurs	43 381 €	36 009 €	-7 372 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	115 360 €	146 226 €	30 866 €
623	Publicité, publications et relations publiques	168 358 €	172 285 €	3 927 €
624	Transports de biens et transports collectifs	8 404 €	9 292 €	888 €
625	Déplacements et missions	11 669 €	12 056 €	387 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	74 674 €	84 926 €	10 252 €
627	Services bancaires et assimilés	917 €	80 €	-837 €
628	Divers autres services extérieurs	78 840 €	103 729 €	24 889 €
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	77 493 €	81 515 €	4 022 €
soit total		2 127 889 €	2 246 649 €	118 760 €

2) Charges de personnel : 4 767 540,71 €

CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation 2024/2023
4 660 128,51 €	4 905 500,49 €	4 767 540,71 €	+2,3%

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 55,91 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2024. Ce poste est en augmentation de 2,3 % par rapport au réalisé 2023 et présente un taux de réalisation de 97,19 % par rapport aux crédits ouverts en 2024 soit un solde disponible de 137 959,78 € au 31 décembre 2024.

Cette augmentation de dépenses se justifie par :

- la revalorisation réglementaire quadriennale générale des régimes indemnitaires,
- les avancements d'agents en nombre supplémentaire,
- les heures supplémentaires liées aux élections législatives suite à la dissolution du gouvernement,
- le renforcement des effectifs du CTM par des recrutements en contrat PEC,

Et ce malgré la réalisation de moindres dépenses constatées, liées à des mouvements de personnels (mutation, retraite, démission et recrutement tardif).

	2023	2024
Dépenses de personnel	4 660 129 €	4 767 540,71 €
Dépenses réelles	8 198 555 €	8 526 652,71 €
	56,84 %	55,91 %

3) Autres charges de gestion courante : 1 350 749,07 €

CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation 2024/2023
1 208 504,72 €	1 369 887,16 €	1 350 749,07 €	+11,77%

Ce poste est en augmentation de 11,77 % soit une dépense supplémentaire de 142 244,35 € par rapport à 2023.

Cette évolution est principalement due :

- aux subventions d'équilibre réalisées au profit du budget annexe Transports (+6 000€) et du budget annexe de la Salle de spectacle de l'Eden (+ 44 000€) au regard des résultats constatés sur ces budgets en fin d'exercice.
- à l'augmentation de 3,31% de la contribution du SDIS
- aux abonnements aux logiciels (informatique en nuage).

	2023	2024
Subventions versées aux associations	348 982 €	342 646,50 €
Subventions équilibre versées aux budgets annexes	348 300 €	397 929,01 €
- Transports	47 930,38 €	53 820,33 €
- Salle de spectacle EDEN	300 369,58 €	344 108,00 €
Charges intercommunales	8 747 €	12 692,79 €
Contribution au SDIS	280 659 €	289 943,52 €
Assemblée locale (indemnités, formations, missions, cotisations)	148 132 €	149 405,76 €
Admissions en non-valeur et créances éteintes	1 901 €	4 900,30 €
Subvention collège	0 €	200 €
Subvention lycée	300 €	300 €
Redevances dont droits d'utilisation en nuage	42 818 €	68 325,35 €
Autres	1 498 €	4 672,95 €

Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 123 €	0 €
Secours et dots	4 296 €	5 460 €
Enterrements indigents	2 350 €	5 116 €
Bourses et prix	400 €	400 €
Subventions aux ménages et aux entreprises	19 000 €	43 500 €

Liste des subventions et des aides indirectes octroyées aux associations :

SUBVENTIONS 2024		
ASSOCIATIONS OU PERSONNES PRIVEES	Subventions	Aides indirectes
DIVERS	4 740 €	27 010 €
A.S.A.A.M. Refuge de Fontorbe	3 000 €	1 920 €
C.G.T.		2 550 €
F.O.		6 820 €
Rotary Club		4 740 €
F.C.P.E.		5 420 €
Amicale des Anciens élèves		5 560 €
Souvenir Français	90 €	
D.D.E.N.	150 €	
F.N.A.C.A.	250 €	
A.P.E.S.A. 17	350 €	
U.N.S.O.R.	900 €	
CULTURE	195 464,50 €	117 195 €
A.4	83 700 €	8 000 €
A4 - festival		560 €
Belle Factory	65 000 €	7 700 €
Production 114 (Violon sur le sable)	40 000 €	
Kaolin et Barbotine		6 515 €
Club de tarot		6 800 €
Informatique club Angérien		4 950 €
Le Tapis volant		11 450 €
Sté archéologie		8 690 €
Art d'Y		5 500 €
Le Rideau rouge		7 225 €
Cercle philatélique		2 200 €
A.A.J.C. (Togo)	500 €	4 590 €
Amuse Folk	400 €	270 €
Block House	3 350 €	13 440 €
Scène de Jardin	300 €	
Cercle Philharmonique	400 €	22 235 €
A.V.F. St Jean Accueil		7 630 €
La Halte du Pinson	100 €	
Requiem de Mozart	1 714,50 €	

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D2-DE
 Reçu le 07/03/2025

SPORTS	100 000 €	236 130 €
Angérien Hand Ball Club		
Angély Sport Santé	750 €	
Athlétic Club Angérien	2 000 €	
Signaleurs radio angériens		6 720 €
Lévriers angériens		580 €
Angély modèle club		2 730 €
Billard club		15 745 €
Team cycliste		36 365 €
Amicale Boule Angérienne	2 700 €	16 420 €
Kayak club Angérien	3 500 €	29 860 €
Haltérophilie Musculation	500 €	
Jeunesse Laique Angérienne	2 000 €	
Judo Club Saint Jean/Loulay	2 000 €	
Moto Club Angérien	4 000 €	4 405 €
Nautic Club Angérien	33 500 €	22 325 €
Pêcheurs Angériens	950 €	29 640 €
Plongée Subaquatique	900 €	9 890 €
R.A.C.A.	12 000 €	
Saint Jean Volley Ball	1 000 €	
S.C.A.	22 000 €	29 380 €
Tennis Club Angérien	2 200 €	
Tir Angérien	1 000 €	
U.V.A.	7 000 €	36 475 €
Entente Saint-Hilaire de Villefranche	2 000 €	
ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE	1 800 €	0 €
Jardins familiaux F.N.J.F.C.	1 000 €	
Association Parallèle	500 €	
Joss et Bella	300 €	
SOCIAL, SOLIDARITE	28 700 €	127 665 €
Aide et Soutien	1 500 €	10 560 €
Arche	5 000 €	56 455 €
Amitié		
A chacun son toit		
Soleil des ans		7 000 €
Donneurs de sang		
Association Cœur et santé	800 €	
Croix Rouge Française	100 €	14 350 €
France Alzheimer	300 €	
Secours Catholique	1 500 €	
Restos du Cœur	1 000 €	39 300 €
Tremplin 17	17 000 €	
Vals de Saintonge mobilité	1 500 €	

ENFANCE, JEUNESSE	7 500 €	14 090 €
Association de Beaufief Projet local jeune	2 500 €	8 125 €
Sciences Océan Jeunesse		610 €
OCCE Ecole maternelle Régnauld	0 €	
Mission Locale Rurale	5 000 €	5 355 €
ECONOMIE	2 442 €	1 615 €
Commerçants non sédentaires	0 €	
Association commerçants et artisans - CZA	2 442 €	1 615 €
Total des subventions	342 646,50 €	523 705 €

4) Frais financiers : 156 337,06 €

CA 2023	BP 2024	CA 2024	Evolution 2024/2023
141 870,66 €	178 403,79 €	156 337,06 €	+10,20%

En 2024, les frais financiers ont augmenté en raison de l'augmentation des taux intérêts pour les emprunts à taux variable contractés par la Ville et d'un nouvel emprunt (reprise du prêt de la SEMIS pour la maison de santé pluridisciplinaire).

5) Charges spécifiques : 1 067 €

CA 2023	BP 2024	CA 2024	Evolution 2024/2023
1 544,40 €	11 500 €	1 067€	-31%

Les dépenses portent sur les titres annulés sur exercices antérieurs (délibération D19 du 12 décembre 2024).

6) Provisions : 0,00 €

En 2024, aucune provision n'a été constituée.

7) Atténuation de produits : 4 310 €

CA 2023	BP 2024	CA 2024
58 617 €	5 284 €	4 310 €

Ce poste correspond aux dépenses ci-après listées :

	CA 2024
Dégrèvements taxes foncières sur les propriétés non bâties jeunes agriculteurs	99 €
Dégrèvements taxes habitation sur les logements vacants	4 211 €

8) Opérations d'ordre 2024 :

Amortissements : 522 284,10 €

9) Présentation par fonction

Ci-dessous une présentation par fonction de la masse salariale et des autres dépenses réelles dédiées à chaque service.

fonction	service	masse salariale	autres dépenses	total
1	opérations non ventilables	- €	280 727,70 €	280 727,70 €
200	administration générale	905 193,52 €	466 884,42 €	1 400 341,98 €
203	informatique	-00 €	69 965,13 €	69 965,13 €
220	communication - relations publiques	49 776,25 €	35 225,95 €	85 002,20 €
230	fêtes et cérémonies	- €	11 850,81 €	11 850,81 €
250	cimetière	- €	10 256,96 €	10 256,96 €
260	élections	- €	- €	- €
261	état civil	182 143,22 €	13 493,16 €	195 636,38 €
311	assemblée locale	- €	153 892,98 €	153 892,98 €
1100	police municipale	324 298,12 €	38 854,03 €	363 152,15 €
1200	incendie et secours	2 744,00 €	303 185,76 €	305 929,76 €
3000	sports	94 292,49 €	358 465,11 €	452 757,60 €
3001	sports - animations	89 534,09 €	10 366,33 €	99 900,42 €
3002	animations de Noël	- €	15 197,82 €	15 197,82 €
3003	fête du 14 juillet	- €	20 785,77 €	20 785,77 €
3009	Maison du Vivre Ensemble	229 334,14 €	6 911,08 €	236 245,22 €
3110	école de musique	389 134,07 €	14 047,10 €	403 181,17 €
3111	actions culturelles	- €	250 192,76 €	250 192,76 €
3120	abbaye	20 042,83 €	115 553,41 €	135 596,24 €
3121	grosse horloge	- €	317,24 €	317,24 €
3122	chapelle des bénédictines	- €	27 406,78 €	27 406,78 €
3130	médiathèque	301 130,75 €	42 224,97 €	343 355,72 €
3140	musée	233 438,53 €	32 276,96 €	265 715,49 €
3141	musée (bâtiment)	- €	73 623,06 €	73 623,06 €
3142	microfolie	57 375,90 €	25 700,65 €	83 076,55 €
3170	salle de spectacle Eden	123 101,00 €	344 108,68 €	467 209,68 €
3210	complexe du Coi	44 963,22 €	14,03 €	44 977,25 €
3220	stade	42 566,10 €	- €	42 566,10 €
3380	enfance - jeunesse	- €	16 070,70 €	16 070,70 €
4200	interventions sociales	87 224,60 €	34 514,59 €	121 739,19 €
4241	œuvres caritatives	- €	30 296,92 €	30 296,92 €
5100	ST bâtiments	664 645,80 €	119 934,28 €	784 580,08 €
5101	ST mécanique	40 974,78 €	61 503,38 €	102 478,16 €
5110	Espaces verts	263 275,01 €	97 144,75 €	360 419,76 €
5120	Eclairage public	- €	91 766,63 €	91 766,63 €
5180	Aménagement urbain	- €	45 468,00 €	45 468,00 €

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D2-DE
 Reçu le 07/03/2025

Fonction	service	masse salariale	autres dépenses	total
6000	Marché	- €	46 431,68 €	46 431,68 €
6001	Revitalisation	73 119,56 €	2 715,50 €	75 835,06 €
6002	Cantine numérique	- €	10 577,54 €	10 577,54 €
6003	Bâtiment commercial	- €	4 869,14 €	4 869,14 €
6104	Espace formation	- €	64 730,74 €	64 730,74 €
6330	Développement touristique	- €	11 769,04 €	11 769,04 €
6801	maison de santé	- €	13 363,99 €	13 363,99 €
7000	environnement	24 130,66 €	9 372,55 €	33 503,21 €
7222	action propreté urbaine et nettoyage	263 639,20 €	41 853,21 €	305 492,41 €
8100	transport scolaire	41 875,53 €	53 820,33 €	95 695,86 €
8450	voirie urbaine	219 587,34 €	252 540,34 €	472 127,68 €
	TOTAL	4 767 540,71 €	3 759 112,00 €	8 526 652,71 €

Par ailleurs, le service «locations», créé par délibération D26 du 06 avril 2023, intègre les différentes recettes de loyers et charges afférentes aux activités de locations assujetties à la TVA sur le budget principal de la Ville. Il est rattaché au numéro de télédéclarant TVA existant de la Ville telles que portant sur l'espace formation pour les précédents baux assujettis à la TVA et les locaux commerciaux loués :

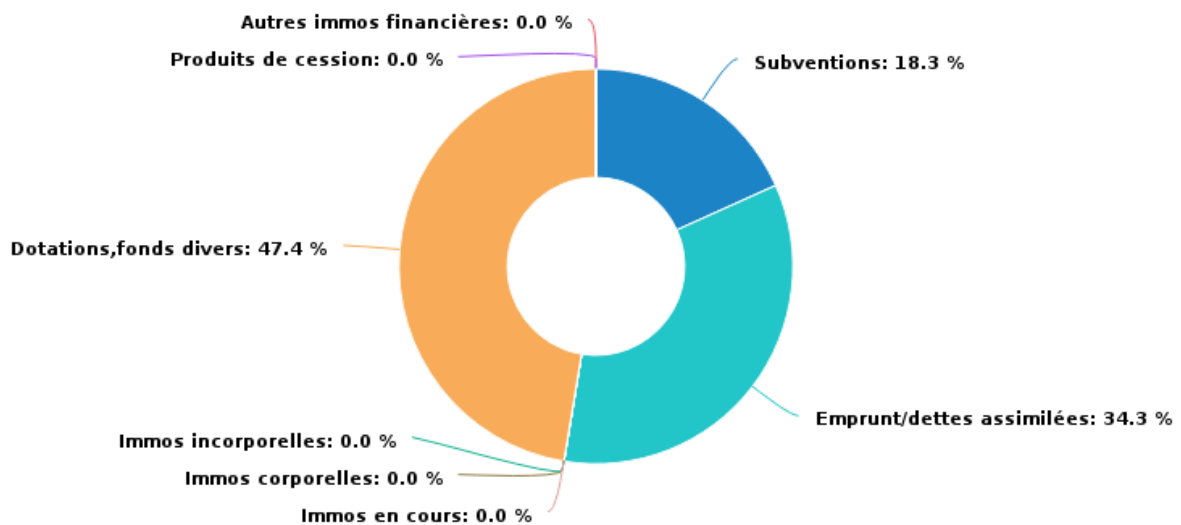
	Dépenses			Recettes		
	Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant HT	TVA	Montant TTC
Fonctionnement	12 704,19 €	2 422,78 €	15 126,97 €	85 291,89 €	17 058,38 €	102 350,27 €
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
soit total	12 704,19 €	2 422,78 €	15 126,97 €	85 291,89 €	17 058,38 €	102 350,27 €

III – La section d'investissement

La section d'investissement retrace les projets de la Ville. Elle concerne des actions, en dépenses et en recettes, non récurrentes contrairement au fonctionnement.

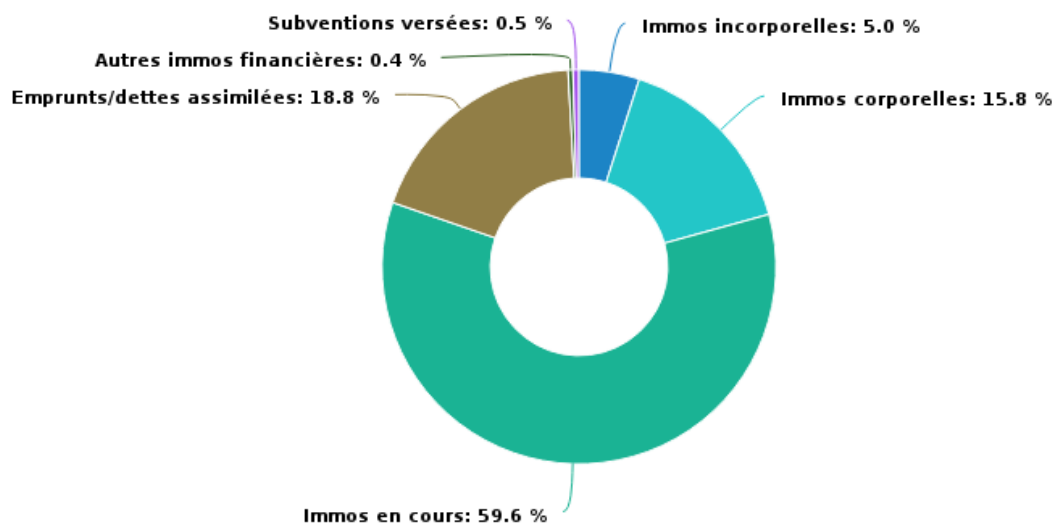
Les recettes comprennent les subventions en lien avec les projets d'investissement et les recettes dites patrimoniales : taxes d'aménagement, FCTVA.

Structure des recettes réelles d'investissement



Les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, véhicules, biens immobiliers, études et travaux sur les structures existantes ou en cours de création.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Le taux de réalisation des opérations d'équipement se situe à 69,4 % pour 2024.

A - Les réalisations

Opérations		Dépenses		Recettes	
		Dotations	Réalisations	Dotations	Réalisations
0138	Travaux de voirie	1 169 621,57	1 002 158 €	581 383,29 €	20 796 €
0222	Hôtel de Ville	199 269,82 €	150 741 €	-00 €	- €
0247	Abbaye	232 594,65 €	232 516 €	132 542,00 €	37 698 €
0436	Travaux bâtiments communaux divers	156 547,90 €	140 095 €	- €	
0526	Acquisition de matériels de voirie	15 809,10 €	15 715 €	- €	- €
0579	Travaux bâtiments sportifs	112 429,60 €	99 979 €	137 694,34 €	137 694 €
0595	Musée	99 866,58 €	22 326 €	- €	2 846 €
0603	Bordures de trottoirs	106 000,00 €	83 461 €	- €	
0630	Eclairage public	94 798,47 €	30 602 €	11 674,54 €	
0672	Réserves foncières	669 200,00 €	513 638 €	75 000,00 €	75 000 €
0691	Base nautique	487 375,03 €	305 788 €	55 000,00 €	
0711	Cimetière colombarium	6 499,50 €	3 200 €	- €	
0714	Bâtiments culturels divers	206 996,12 €	16 686 €	91 216,60 €	
0716	Jeux espaces jeux	10 000,00 €	9 720 €	- €	
0717	Acquisition matériel sportif	15 935,00 €	10 805 €	- €	
0721	Réseau pluvial	30 000,00 €	- €	- €	
0727	Travaux conformité	8 440,36 €	5 841 €	- €	
0732	Bâtiment canoë kayak	546 379,80 €	512 479 €	248 550,00 €	212 550 €
0741	Environnement propreté	91 703,77 €	64 979 €	- €	

Opérations		Dépenses		Recettes	
		Dotations	Réalisations	Dotations	Réalisations
0746	Gare routière	82 785,00 €	73 722 €	- €	
0747	Révision PLU	92 946,00 €	20 707 €	- €	
0761	Vidéo protection	3 333,13 €	3 333 €	- €	
0768	Liaisons douces	22 752,00 €	- €	9 037,00 €	9 037 €
0773	Immeuble à colombages	64 657,29 €	38 050 €	5 355,00 €	
0779	Défense incendie	13 556,54 €	13 519 €	- €	
0785	Salle de formation des arts vivants	381 189,55 €	374 966 €	158 200,00 €	30 510 €
0787	Maison de santé pluridisciplinaire	358 579,72 €	- €	381 759,72 €	
204132	Participation travaux versées au Département	20 022,71 €	2 338 €		
2041512	Participation versée à la CDC	7 801,61 €	- €		
204182	Participation autres organismes (SEMIS)	108 000 €	8 000 €		
2046	Attribution compensation CDC	13 530 €	13 530 €		
	TOTAL	5 428 621 €	3 768 893 €	1 887 412 €	526 131 €

** les dotations comprennent les crédits inscrits au BP + DM + VC + les restes à réaliser*

Le pourcentage de réalisation des travaux par rapport au prévisionnel est plus conséquent que les années passées. Les principales opérations concernées sont :

- La requalification urbaine du centre-ville (les deux premières tranches)
- La réhabilitation du portail de l'abbaye
- Le bâtiment du canoé kayak
- La salle de formation des arts vivants

B- Bilan de la gestion pluriannuelle

L'exercice 2024 a été marqué par :

1. La création de l'AP/CP Refonte du musée (délibération D34 du 27 juin 2024). Les crédits de paiement mandatés sont de 20 802,60 € :

	Chapitre	Montant TTC initial	Montant mandaté sur l'année
Montant global de l'AP		1 000 000 €	20 802,60 €
CP année 2024	20	60 000 €	20 802,60 €
CP année 2025	20	30 000 €	
	23	440 000 €	
CP année 2026	20	30 000 €	
	23	440 000 €	

2. La modification de l'AP/CP Requalification de la Place du Marché et de la rue de l'Hôtel de Ville (délibération n° D33 du 27 juin 2024). Les crédits de paiement mandatés sur cette AP sont de 1 063 257,30 € répartis comme suit :

	Chapitre	Montant TTC initial	Montant TTC après la dernière révision	Montant mandaté sur l'année
Montant global de l'AP		1 320 000 €	1 565 000 €	1 063 257,30 €
CP année 2023	20	45 000 €	45 000 €	2 868 €
	23	- €	26 000 €	18 661,20 €
CP année 2024	20	36 180€		29 532,79 €
	21	- €	18 000 €	16 411,12 €
	23	950 000 €	1 069 500 €	995 784,19 €
CP année 2025	23	325 000 €	406 500 €	

Une annexe dédiée est jointe dans la maquette règlementaire portant « **Situation des autorisations de programme et crédits de paiement** » et reprenant ces données.

C – Les recettes d'investissement

	Réalisations
F.C.T.V.A	116 958,87 €
Taxe d'aménagement	18 063,93 €
Cessions	70,00 €
Subventions d'investissement	534 023,75 €
Emprunts	1 000 133,23 €
Cautions	2 500,00 €
Amortissements, intégrations, divers	522 284,10 €
Opérations patrimoniales	186 637,08 €
Total	2 380 670,96 €

Le versement (en N+1) de la recette FCTVA est très variable d'une année à l'autre, car elle dépend des travaux réalisés l'année passée.

Ainsi, les travaux réalisés sur le COI en 2022 ont permis à la collectivité de percevoir une somme conséquente de 512 936€ sur l'exercice 2023.

En 2024, la somme perçue (116 959€) est le fruit de plusieurs travaux de moindre coût par rapport à l'exercice précédent (réalisation de trottoirs, réseau pluvial, travaux sur les bâtiments communaux, culturels et sportifs, acquisition de matériels).

D – Les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2025

		Dépenses	Recettes
0138	Travaux de voirie	48 961,16 €	557 263,29 €
0222	Hôtel de Ville	39 212,29 €	- €
0247	Abbaye	- €	94 844,00 €
0436	Travaux bâtiments communaux divers	8 136,52 €	- €
0579	Travaux bâtiments sportifs	11 968,00 €	- €
0595	Musée	39 197,40 €	- €
0630	Eclairage public	59 716,47 €	11 674,54 €
0672	Réserves foncières	119 953,21 €	- €
0691	Base nautique	181 462,80 €	- €
0714	Bâtiments culturels divers	189 039,89 €	91 216,00 €
0717	Acquisition matériel sportif	1 874,40 €	- €
0732	Bâtiment canoé kayak	- €	36 000,00 €
0741	Environnement propreté	23 096,48 €	- €
0746	Gare routière	9 062,41 €	- €
0747	Révision PLU	56 267,41 €	- €
0768	Liaisons douces	31 132,04 €	- €
0773	Immeuble à colombages	11 508,00 €	- €
0785	Salle de formation des arts vivants	- €	127 690,00 €
0787	Maison de santé pluridisciplinaire	10 842,00 €	181 759,72 €
01	Opérations non ventilables (subventions, participations, cautionnements, cessions)	42 826,56 €	259 680,00 €
	TOTAL	884 257,04 €	1 360 127,55 €

Détail des subventions par partenaire :

	Réalisé	Restes à réaliser
Etat	261 401,08 €	754 671,55 €
Région	94 529 €	73 460,00 €
Département	175 556 €	236 316,00 €
Fonds européens	- €	36 000,00 €
Total	534 023,75 €	1 100 447,55 €

E - Budget vert

Il s'agit pour cette année de coter l'axe 1 – atténuation du changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation du stockage de carbone – par opération et par domaine d'intervention :

Classement :

- Défavorable
- Favorable
- Neutre
- Non coté (pas de connaissance à ce stade de la prestation sur l'impact environnemental– exemple : étude non terminée)
- Mixte

Concernant la Ville de Saint-Jean-d'Angély, le classement porte sur cette année sur les études et les travaux, qu'il s'agisse de voiries, de réseaux ou de bâtiments réhabilités, en application de la méthodologie I4CE de septembre 2022 - Évaluation environnementale des budgets des collectivités territoriales Annexe technique (site collectivites-locales.gouv.fr) :

Opération	Imputation	Réalisé 2024	Classement / montant
0138 – travaux de voirie	2031	29 532,79 €	Favorable pour la partie piétonne Mixte
	2315	49 543,57 €	
	23153	975 244,79 €	
0222 – Hôtel de ville	2313	105 643,38 €	Neutre voire défavorable
0247 – Abbaye	2031	13 020,00 €	Neutre
0436 – Bâtiments communaux divers	2031	43 879,29 €	Neutre
	2313	97 884,35 €	Neutre
0579 – Matériels de voirie	2313	9 789,30 €	Neutre
	2315	90 189,60 €	Neutre
0595 - Musée	2031	31 356,60 €	A approfondir
0603 – Bordures de trottoirs	2315	105 946,15 €	Très favorable
0691 – Base nautique	2031	31 788,00 €	Neutre
	2313	271 672,58 €	Neutre
0721 – Réseau pluvial	2315	27 955,68 €	Neutre
0727 – Travaux de conformité	2313	6 524,30 €	Neutre
0732 – Bâtiment canoé kayak	2031	32 424,90 €	Neutre
	2313	496 224,96 €	Neutre
0746 – Gare routière	2315	73 722,00 €	Défavorable
0761 – Vidéo protection	2315	3 333,13 €	Neutre
0773 – Immeuble à colombages	2031	38 049,60 €	A approfondir
0779 – Défense incendie	2315	13 518,57 €	Neutre
0785 – Salle de formation des arts vivants	2031	1 950,00 €	Neutre
	2313	360 233,32 €	Neutre

V – L'endettement

L'encours de la dette du budget principal Ville s'élève à 5 713 853,21 € au 31 décembre 2024, et se compose de 19 contrats. La situation générale de la dette du budget principal au 31/12/2024 hors cautions est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Encours	5 643 818,61	5 713 853,21	↗
Nbre d'emprunts	17	19	↗
Durée résiduelle	11 ans	11 ans 11 mois	↗
Vie moyenne Résiduelle	5 ans 7 mois	5 ans 10 mois	↗
Taux moyen annuel	2,42%	2,85%	↗
Taux actuariel Résiduel	2,63%	2,72%	↗
Taux de marché	2,86%	2,08%	↘
Marge moyenne	1,14%	1,15%	↗

La dette consolidée au 31 décembre 2024, tous budgets confondus, s'élève à **5 805 457,36 €**.

Sur l'exercice 2024, la Ville a remboursé sur :

10) le budget principal Ville : 930 098,62 € en capital et payé 163 638,12 € d'intérêts hors ICNE,

11) le budget annexe Assainissement : 66 754,20 € en capital et payé 4 823,08 € d'intérêts hors ICNE,

soit **993 660,31 €** de capital remboursé tous budgets.

La Ville a par ailleurs contracté un nouvel emprunt pour **740 000 €** auprès de l'Agence France locale, celui-ci étant donc inférieur au remboursement du capital de l'année tous budgets.

VI – La consolidation des budgets

CONSOLIDATION CA 2024- BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES					
LIBELLES	REALISATIONS	dont Subventions d'équilibre	REALISATIONS	RESTES à REALISER	RESULTAT FINAL* (fonct+invest+restes à réaliser)
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
I - BUDGET PRINCIPAL					
RECETTES (1)	9 660 158,77 €		3 630 007,00 €	1 360 127,55 €	
DEPENSES (2)	9 049 006,81 €	397 929,01 €	5 176 419,58 €	884 257,04 €	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)*	979 441,47 €		174 921,47 €		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)			1 371 491,11 €		
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	1 590 593,43 €			475 870,51 €	694 972,83 €
TRANSPORT					
RECETTES (1)	55 747,83 €	53 820,33 €	142,80 €		
DEPENSES (2)	55 747,83 €				
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)	-00 €		569,70 €		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)					
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	-00 €		712,50 €		712,50 €
ASSAINISSEMENT					
RECETTES (1)	290 736,43 €		411 041,69 €	-00 €	
DEPENSES (2)	261 308,28 €		684 898,54 €	4 105,00 €	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)	29 937,81 €		320 099,33 €		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)				4 105,00 €	
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	59 365,96 €		46 242,48 €		101 503,44 €
SALLE DE SPECTACLES - EDEN					
RECETTES (1)	447 739,67 €	344 108,68 €	299 816,33 €	-00 €	
DEPENSES (2)	447 739,67 €		178 631,86 €	7 150,00 €	
Déficit reporté (3)			44 932,86 €		
Excédent reporté (4)					
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)				7 150,00 €	
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	-00 €		76 251,61 €		69 101,61 €
RESEAU DE CHALEUR BOIS					
RECETTES (1)	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	
DEPENSES (2)	-00 €		-00 €	44 469,90 €	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)			-00 €		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)			-00 €	44 469,90 €	
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	-00 €				-44 469,90 €
RESULTATS CONSOLIDES					
DEFICIT	-00 €	-00 €	1 248 284,52 €	55 724,90 €	
EXCEDENT	1 649 959,39 €	-00 €		475 870,51 €	821 820,48 €

* Le résultat final = Excédent ou déficit de clôture du fonctionnement et de l'investissement + l'excédent ou le déficit des restes à réaliser

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D2-DE
Reçu le 07/03/2025

ville de
SaintJean
d'Angély

BUDGETS ANNEXES

BUDGET SALLE DE SPECTACLES - EDEN**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Reprise des résultats 2024			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	-44 932,86 €	Reprise du résultat	0,00 €
Réalisation exercice 2024			
Dépenses	178 631,86 €	Dépenses	447 739,67 €
Recettes	299 816,33 €	Recettes (<i>dont 344 108,68€ de subvention d'équilibre</i>)	447 739,67 €
Résultat investissement	121 184,47 €	Résultat de fonctionnement	0,00 €
Restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2025			
Dépenses	7 150,00 €		
Recettes	- €		
Résultat s/restes à réaliser	7 150,00 €		
Excédent d'investissement	69 101,61 €	Affectation à l'investissement	0,00 €
	Excédent de fonctionnement final		0,00 €

Détail des réalisations de l'exercice 2024 :

I – INVESTISSEMENT**Dépenses**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Réalisations
Chapitre 20 – Etudes et insertions	15 670,83 €	3 364,25 €	3 364,25 €	Acquisition de logiciel + mise en place interphone
Chapitre 21 - Matériels et agencements		68 555 €	55 461,88 €	Acquisition matériels informatiques + matériels scéniques + télécommunications + rayonnement
Chapitre 23 – Travaux	246 980,66 €	71 544,09 €	10 793,62 €	Clôture + ascenseur + finalisation aménagement des étages
Acquisitions	65 610,87 €	- €	- €	
Chapitre 040 – amortissements de biens	- €	72 900 €	70 777,96 €	
Chapitre 041 – amortissement des subventions	70 188,85 €	36 810 €	36 693,33	
TOTAL	398 451,21 €	253 173,34 €	178 631,86 €	

Recettes

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Subventions perçues
Chapitre 13 – Subventions d’investissement	- €	86 396,20 €	86 396,20 €	Département : 37 455€ DETR : 48 941,20 €
Chapitre 040 - Amortissements	152 678,26 €	179 100 €	176 726,80 €	
Chapitre 041 – amortissements des subventions		36 810 €	36 693,33 €	
TOTAL	152 678,26 €	302 306,20 €	299 816,33 €	

II – FONCTIONNEMENT

Dépenses

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation 2024/2023
Chapitre 011 – charges à caractère général	151 284,98 €	169 050 €	149 656,56 €	-1,08%
Chapitre 012 – charges de personnel	105 780,88 €	121 356 €	121 356 €	+14,64%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	0,41 €	5 €	0,31 €	
Chapitre 68 - Dotations amortissements	152 678,26 €	179 100 €	176 726,80 €	
TOTAL	409 744,53 €	469 511 €	447 739,67 €	

Recettes

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation 2024/2023
Chapitre 75 - Autres produits divers de gestion + autre	38 800,34 €	40 600 €	32 853,03 €	- 15,33%
Chapitre 75 - Subvention équilibre	300 369,58 €	351 811 €	344 108,68 €	+14,56%
Chapitre 042 - Amortissement	70 188,85 €	72 900 €	70 777,96 €	
TOTAL	409 358,77 €	465 311,00 €	447 739,67 €	

La subvention d'équilibre est en augmentation au CA 2024 par rapport à l'exercice 2023, du fait de l'augmentation des charges de personnel (deux agents à temps complet et un apprenti) ainsi que l'augmentation des dépenses d'ordre, et en parallèle, la diminution des recettes de locations de salles.

AR Prefecture

017-211703475-20250306-2025_03_D2-DE
Reçu le 07/03/2025

Budget vert

Opération	Imputation	Réalisé 2024	Classement / montant
Aménagement du R+1 – maîtrise d'oeuvre	2031	1 919,25 €	Neutre
Aménagement de l'étage + clôture	2313	10 793,62 €	Neutre

BUDGET TRANSPORTS**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Reprise des résultats 2023			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	569,70 €	Reprise du résultat	0,00 €
Réalisation exercice 2024			
Dépenses	0,00 €	Dépenses	55 747,83 €
Recettes	142,80 €	Recettes (<i>dont 53 820,33 € de subvention d'équilibre</i>)	55 747,83 €
Résultat investissement	142,80 €	Résultat de fonctionnement	0,00 €
Restes à réaliser			
Dépenses			
Recettes			
Résultat s/restes à réaliser			
Excédent d'investissement	712,50 €	Affectation à l'investissement	0,00 €
		Excédent de fonctionnement final	0,00 €

Détail des réalisations de l'exercice 2024 :

I – INVESTISSEMENT

Dépenses : 0.00 €

Aucune dépense d'investissement n'a été constatée sur cette section en 2024.

Recettes

i. Amortissement 142,80 €

II - FONCTIONNEMENT**Dépenses :**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Chapitre 011 – charges à caractère général	11 404,77 €	19 500 €	15 514,32 €
Chapitre 012 – charges de personnel	38 512,11 €	45 344,22 €	40 090,71 €
Chapitre 042 – Dotations amortissements	142,80 €	142,80 €	142,80 €
TOTAL		45 487,02 €	55 747,83 €

AR Prefecture017-211703475-20250306-2025_03_D2-DE
Reçu le 07/03/2025**Recettes**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Chapitre 70 – vente de produits et services	2 129,30 €	3 000 €	1 927,50 €
Chapitre 74 -Subvention d'équilibre	47 930,38 €	61 987,02 €	53 820,33 €
TOTAL	50 202,48 €	64 987,02 €	55 747,83 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé par une subvention du budget principal d'un montant de 53 820,33 €, en augmentation par rapport à l'exercice 2023 (47 930,38 €) en raison principalement de dépenses d'entretien du matériel roulant réalisées cette année.

BUDGET ASSAINISSEMENT**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Reprise des résultats 2023			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	320 099,33 €	Reprise du résultat	29 937,81 €
Réalizations exercice 2024			
Dépenses	684 898,54 €	Dépenses	261 308,28 €
Recettes	411 041,69 €	Recettes	290 736,43 €
Résultat investissement	46 242,48 €	Résultat de fonctionnement	59 365,96 €
Restes à réaliser			
Dépenses	4 105,00 €		
Recettes			
Résultat s/restes à réaliser	4 105,00 €		
Excédent d'investissement	42 137,48 €	Affectation à l'investissement	- €
Excédent de fonctionnement final			59 365,96 €

Détail des réalisations de l'exercice 2024 :

I – INVESTISSEMENT**Dépenses**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Chapitre 16 – remboursement du capital de la dette	66 754,20 €	66 754,20 €	66 754,20 €
Chapitre 20 – Frais d'insertion	720 €	- €	- €
Chapitre 20 – Etudes	13 270 €	8 745 € €	4 640 €
Chapitre 23 – Travaux	13 668,49 €	620 114,10 €	543 691,46 €
Chapitre 040 – amortissement des subventions	31 827,88 €	31 850,00 €	31 827,88 €
Chapitre 041 – opérations patrimoniales	- €	37 985 €	37 985 €
TOTAL	126 240,57 €	765 448,30 €	684 898,54 €

Recettes

	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Chapitre 10 – Réserves	- €	178 776,77 €	178 776,77 €
Chapitre 040 – Amortissements	192 848,55 €	195 000,00 €	194 279,92 €
Chapitre 041 – opérations patrimoniales	- €	37 985 €	37 985 €
TOTAL	192 848,55 €	411 761,77 €	411 041,69 €

Les travaux concernent principalement le secteur Voyer, la station d'épuration et divers travaux d'assainissement.

II – FONCTIONNEMENT

Dépenses

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Evolution 2024/2023
Chapitre 011 – charges à caractère général	125 699,34 €	76 300 €	46 639,27 €	-62,9%
Chapitre 012 – charges de personnel	15 861,38 €	16 547,81 €	16 460,49 €	3,78%
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	0,48 €	10,00 €	0,55 €	+14,58%
Chapitre 66 – charges financières	6 082,56 €	5 242,80 €	3 928,05 €	-35,4%
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	- €	100,00 €	- €	
Chapitre 68 Dotations aux amortissements	192 848,55 €	195 000,00 €	194 279,92 €	+0.74%
TOTAL	340 492,31 €	293 200,61 €	261 308,28 €	-23,25%

Recettes

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Evolution 2024/2023
Produit de la surtaxe	218 809,51 €	265 000 €	258 907 €	+18,32%
Autres produits divers de gestion	0,50 €	- €	1,55 €	
Subventions transférées	31 827,88 €	31 850 €	31 827,88 €	
TOTAL	250 637,89 €	296 850 €	290 736,43 €	+16%

L'exercice 2024 est positif, marqué par une importante diminution des charges à caractère général et en parallèle une augmentation de 18% du produit de surtaxe.

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'élève à **91 604,15€**.

BUDGET RESEAU DE CHALEUR BOIS**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Reprise des résultats 2024			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Pas de résultat antérieur	- €	Pas de résultat antérieur	- €
Réalisations exercice 2024			
Dépenses	0 €	Dépenses	0 €
Recettes	0 €	Recettes	0 €
Résultat investissement	0 €	Résultat de fonctionnement	0 €
Restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2025			
Dépenses	44 469,90 €		
Recettes			
Résultat s/restes à réaliser	12) 44 469,90 €		
Excédent d'investissement	- €	Affectation à l'investissement	- €
Excédent de fonctionnement final			€

Ce budget a été créé par délibération n° D5 du 12 décembre 2024.

Des engagements (études du CRER) sont reportés sur l'année 2025.